



PLAN GLOBAL DE PROPRETE PUBLIQUE (PGPP)

GANSHOREN

Table des matières

1. Objectifs généraux du plan
2. Description des aspects organisationnels relatifs au plan propreté
3. Diagnostic de la situation actuelle
 - 3.1 Carte d'identité de la commune
 - 3.2 Diagnostic de la propreté
 - 3.3 Description de la gestion actuelle
 - 3.4 Conclusions du diagnostic

Analyse (atouts, faiblesses, opportunités, menaces)
4. Identification des partenaires potentiels
5. Programme d'actions
 - 5.1 Détermination de la stratégie de la commune
 - 5.2 Élaboration du programme d'actions
6. Suivi et évaluation du plan

1. Objectifs généraux du plan

Préoccupation centrale chez les Ganshorenoises et Ganshorenois, la propreté de nos rues, de nos espaces publics, de nos espaces verts et de nos quartiers commerçants constitue un facteur essentiel de la qualité de vie, de la santé publique et de l'attractivité du territoire communal. Dans une commune urbaine et résidentielle comme Ganshoren, elle représente également un enjeu de cohésion sociale et de développement durable.

Face à l'évolution des comportements, à l'augmentation des déchets urbains et aux attentes croissantes des citoyens, la propreté de notre commune constitue un véritable défi. Dans une logique de proximité et de responsabilité partagée, le Collège des Bourgmestre et Echevins a décidé de se doter d'un plan global de propreté publique afin de structurer une stratégie cohérente, durable et participative au service d'une commune plus accueillante, plus solidaire et plus respectueuse de ses habitant-es comme de son territoire.

1.1 Objectifs généraux

- Sensibiliser durablement les citoyens à la propreté.
- Ecouter les doléances des citoyens et prendre des mesures pour les résoudre.
- Garantir un espace public propre et sain pour tous les citoyens.
- Réduire les incivilités liées aux dépôts sauvages et aux déjections canines.
- Optimiser la collecte, le tri et la gestion des déchets.
- Communication et répression.

1.2 Objectifs opérationnels

- Etablir un état des lieux de la propreté du territoire communal incluant notamment le diagnostic de la gestion de la propreté et de la situation actuelle en matière de propreté.
- Fixer des actions prioritaires à mener afin d'améliorer la propreté de manière générale et sur des lieux prioritaires, en agissant notamment sur des groupes cibles porteurs de changement.
- Fixer des objectifs pour chaque action.
- Gérer la problématique de manière intégrale et transversale en agissant via des piliers d'actions complémentaires.
- Mesurer des indicateurs d'activité et d'impacts du programme.
- Coordonner les rôles des différents acteurs (publics et/ou privés) en matière de propreté.

2. Description des aspects organisationnels relatifs au plan propreté

Création d'un **comité d'accompagnement** (CA) qui réunit les principaux partenaires impliqués dans l'élaboration du plan. Son rôle est de coordonner la mise en œuvre et le suivi de ce plan.

Sont membres du CA, les mandataires, agents communaux et agents régionaux suivants :

1. Echevine de la Propreté Publique - Mme Karima SOUISS
2. Directeur du département Aménagement du Territoire dans lequel se retrouve le service de la Propreté Publique
3. Responsable de la Gestion durable du Territoire
4. Responsable du service Propreté publique
5. Fonctionnaire de prévention
6. Agent de proximité désigné par l'ABP

Le CA se réunira trimestriellement.

En fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour, le CA pourra inviter des experts à ses réunions.

3. Diagnostic de la situation actuelle

3.1 Carte d'identité de la commune

Population 25.772 habitants.

Superficie 246 ha dont 26 km de voiries communales, 5 km de voiries régionales et 58.23 ha de zones vertes. (4 secteurs / 2 zones (territoire coupé en 2 du nord au sud))



3.2 Diagnostic de la propreté

Selon le dernier baromètre de la propreté 2022 (réalisé par un bureau d'études via des subsides ABP – P.A.U.), l'état de la propreté aux yeux des citoyens peut être résumé comme suit :

Evaluation globale de l'état de propreté

- Les habitants de la commune de Ganshoren sont globalement satisfaits de l'état de propreté au sein de leur commune (moyenne de 6,7/10)
- 8% d'entre eux en sont très satisfaits (notes de 9 et 10/10) et 55% indiquent un score de 7 et 8/10.
- 9% des répondants expriment une grande insatisfaction avec un score inférieur à 5/10.
- De manière générale, les éléments qui participent à la malpropreté sont essentiellement (scores de 9 et 10/10) :
- La saleté ambiante (les petits détritres, cannettes, mégots, chewing-gum...) 43%, les déjections animales 23%
- Les dépôts clandestins d'objets encombrants 23%
- Le fait d'uriner, déféquer ou cracher sur la voie publique 23%
- Les dépôts clandestins de déchets dangereux 21%



Les principaux enseignements



- **Les endroits les plus problématiques** à Ganshoren se situent aux niveaux :

	Très problématique	Problématique et très problématique
Les grandes avenues (Charles-Quint, de l'Exposition...)	31%	73%
Les abords des bulles à verre	25%	66%
Les arrêts de bus	13%	55%
Les abords des routes	24%	54%
Les voies d'entrée et de sortie de la commune	20%	52%
Les abords des cafés, restaurants, snack...	15%	44%

- On observe des différences significatives selon les quartiers de Ganshoren :
 - les riverains du quartier de la Basilique semblent davantage incommodés par les abords des bulles à verre,
 - les riverains de la périphérie de Jette par les voies d'entrée et de sortie de la commune,
 - ceux du centre, par les abords des routes,
 - et ceux du quartier des Villas, par les grandes avenues, les arrêts de bus ainsi que les espaces verts.

Les endroits qui présentent le taux d'insatisfaction le plus élevé sont les trottoirs. A l'opposé, les espaces verts sont généralement bien entretenus et leur état de propreté est relativement peu critiqué (à peine 10% des répondants attribuent une note inférieure à 5/10).

Selon l'indice objectif de Propreté (IOP), la commune de Ganshoren fait partie des communes « propres » de la Région. La méthode des IOP permet de constater l'aspect quantitatif de la salissure

d'un secteur par un comptage unitaire de toutes les salissures observées sur une surface spécifique. Notre commune est composée de 10 secteurs stratégiques déterminés avec l'ABP. Ces comptages sont réalisés une fois par mois et correspondent aux endroits avec commerces, écoles, plaines de jeux et endroits résidentiels.

Responsabilité du maintien de la propreté au quotidien

- Pour les Ganshorenois, le maintien de la propreté publique est plutôt le rôle des citoyens (58%) et ce, clairement pour les habitants de la périphérie (78%) et du centre (66%), contrairement à ceux du quartier des Villas, qui incombent plus cette gestion aux pouvoirs publics.
- Les actions contribuant positivement à la propreté et à son maintien.
- Parmi une liste d'actions qui pourraient faire évoluer la situation en matière de propreté, les répondants pensent que la sensibilisation aux bons gestes de la propreté a le plus d'impact, comme le fait de rajouter des poubelles publiques ainsi que la verbalisation ; installer des caméras de surveillance mobiles est considéré comme ayant un impact très important par 35% des répondants mais est rejeté par 29% d'entre eux.

Données quantitatives

- Mesure quantitative des déchets en tonnes récoltés :

351.90 T toutes natures

14.26 T déchets verts

310.56 T collectées via la déchetterie communale.

- Diagnostic du point de vue incivisme, dépôts clandestins :

- La « plus petite » salissure se trouve être les « mégots de cigarettes », notamment près des abris de bus.
- Il est déterminé que la plupart des dépôts clandestins se fait autour/près d'une poubelle communale ou connectée ainsi qu'aux abords des bulles à verre ou bulles à vêtements.
- Les déchets sauvages constituent la nuisance la plus problématique. Les autres types de déchets les plus constatés sont les sacs poubelles non réglementaires ou sortis en dehors des heures.

Bien que des dépôts illicites peuvent être retrouvés dans différentes rues, certaines d'entre elles sont bien connues des services en raison de nombreux dépôts déjà constatés.

Différents lieux peuvent être identifiés comme points noirs en raison de la récurrence de déchets qui y sont retrouvés :

- L'ensemble du réseau de bulles à verre sur la commune avec tout type de déchets, essentiellement des sacs non conformes et des encombrants de toute nature.
- L'ensemble du réseau de collecteurs de vêtements sur la commune avec essentiellement des sacs de vêtements.
- Aux abords de certaines poubelles qui sont situées au croisement de certaines rues dans des lieux isolés (sans contrôle social) ou près de certains espaces verts.

3.3 Description de la gestion actuelle

Le service communal de la Propreté publique se compose :

D'un point de vue ressources humaines :

Sur le terrain :

un responsable technique et une équipe de 12 agents.

Au niveau administratif :

un Directeur de Département, un responsable de la Gestion durable et une collaboratrice administrative.

D'un point de vue matériel et charroi :

- 2 balayeuses qui se coordonnent sur les différents quartiers et ce afin d'accroître la visibilité des actions,
- 2 camionnettes pour la vidange des poubelles,
- 1 camionnette avec plateau élévateur pour les dépôts clandestins,
- 6 charrettes à bras,
- 2 Gluttons électriques,
- 1 brosse désherbeuse mécanique
- des souffleurs, etc ...

Les tâches du service Propreté Publique, sont :

- 245 hectares et 34 kilomètres de voiries dont 26 kilomètres de voiries communales à multiplier par 2, ce qui porte à 52 kilomètres de trottoirs à nettoyer par les agents communaux. Ce nombre est encore doublé dans le cas de voiries avec berme centrale.
- Les 5 kilomètres de voiries régionales sont gérés par Bruxelles-Propreté de même que l'enlèvement des sacs de déchets ménagers.
- +/- 1.500 avaloirs à curer.
- 238 poubelles communales de rue vidées tous les jours.
- 24 espaces chiens et vespachiennes nettoyés et désinfectés 2 fois par semaine.
- 1 déchetterie communale ouverte 2 jours par semaine (mercredi et samedi matin).

En plus du nettoyage quotidien, il y a également :

- le ramassage des dépôts clandestins.
- le rattrapage des sacs non récoltés par Bruxelles-Propreté.
- le nettoyage des écoles communales (« Les Bruyères » et « Nos Bambins »).
- la présence à toutes les brocantes et marchés organisés à Ganshoren.
- le désherbage des filets d'eau.

.... mais aussi une participation aux actions conjointes avec Bruxelles-Propreté telles que :

- 2 campagnes de propreté (PACM) organisées conjointement avec Bruxelles Propreté et accessibles de 9h à 18h.
- les actions conjointes avec Bruxelles Propreté sur les avenues régionales (avenue Charles-Quint, Exposition Universelle, avenue de Jette, etc ...)

Les chiffres du service propreté publique c'est en moyenne :

- 2.500 heures de roulage pour les 2 balayuses.
- 700 tonnes de déchets récoltés (dépôts clandestins, corbeilles de rue, avaloirs, déchetterie, ...) pour un budget annuel de +/- 156.000 €.
- 68,8 tonnes d'encombrants et 20,9 tonnes de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) lors des 2 campagnes container mobiles en 2024.

Gestion opérationnelle de la propreté souhaitée		
Opération	Fréquence (idéale)	Moyens mis en œuvre
Balayeuse	4x semaine mais pas dans les 4 secteurs	1 chauffeur et 2 agents
Vidange des corbeilles publiques communales	Quotidien 1 x par jour. Dispersés sur les 2 zones	2 camions et 2 agents pour effectuer les opérations
Curage ponctuel des avaloirs en interne	En fonction des demandes (via le service voirie ou via les appels des riverains)	1 balayeuse pour 1800 avaloirs en voirie communale
2 campagnes de curage d'avaloir (externalisées)	2x/an (printemps et automne)	Sous-traitant
Maintenance des véhicules et du matériel	À chaque retour à l'atelier	Produit d'entretien spécifique et 1 agent
Maintien de la propreté des espaces publics	Quotidien	2 agents avec gloutons
Ramassage des dépôts illicites et évacuation des animaux morts	Quotidien (du lundi au vendredi)	1 camionnette et minimum 1 agent
Pique-papier	Quotidien	2 agents avec charrette/secteur
Nettoyage des 24 espaces chiens et vespachiennes	Nettoyés 2 X par semaine	En fonction des agents disponibles
Ramassage des feuilles mortes	En saison	Balayeuse avec chauffeur + 2 agents avec souffleurs
Désherbage des filets d'eau	En fonction des disponibilités	Agents avec binettes et brosse mécanique
Campagne container mobile	2x/an	Collaboration avec ABP + 2 agents de la propreté + 1 gardien de la paix.
Marchés, brocantes et festivités	Entre 3 et 5 x/an	P.ex l'ensemble des agents sont présent le samedi et le dimanche lors du marché annuel

Le rôle des agents administratifs de la propreté publique est :

- **Communication autour de la propreté publique**

Les opérations de communication en matière de propreté publique sont ciblées et sont réalisées selon des canaux bien précis et généralement à plus petites échelles (sur le site de la commune, Ganshoren Info ...). Les **panneaux de Clear Channel** ont été utilisés pour la campagne « crotte de chien » et restent un moyen de communication pour l'avenir.

- Depuis 2018, l'application **Fix My Street** est utilisée par les habitants. Elle permet aux citoyens et aux administrations de signaler des incidents dans l'espace public bruxellois (éclairage, marquage, mobilier urbain, signalisation, dégradations, malpropreté, etc ...) et de suivre chaque étape de résolution de l'incident.

De plus, cette application facilite l'identification et la classification d'éventuels points noirs. Elle permet d'intégrer les demandes d'intervention de manière plus globale et dirige les demandes vers les services concernés (commune/région).

- Proposition d'alternative pour les personnes en fracture numérique via le **numéro vert 0800/94 001**.

- **Réception téléphonique et e-mail**

Actuellement, les signalements réceptionnés par téléphone (sous forme de SMS envoyés à l'Echevine) et par email envoyés au chef de service et à l'échevine font l'objet d'une demande d'intervention rédigée à l'attention du responsable du service propreté.

Lorsque la demande a été formulée par email, une réponse est renvoyée à l'expéditeur.

Afin de canaliser les signalements, le service P.P. souhaite désormais que les demandes se fassent uniquement par Fix My Street.

- **Répression**

Le service Prévention est composé de 2 agents constatateurs. Leur mission vise exclusivement à la répression des infractions.

Leur travail consiste principalement en la recherche d'indices au sein des dépôts illicites. Ils rédigent différents documents administratifs (PV initiaux, constats, ..) qui sont relayés vers la Fonctionnaire sanctionnatrice communale.

De plus, les agents constatateurs procèdent au repérage de dépôts illicites sur le terrain, et effectuent des opérations de flagrant délit ainsi que des actions de sensibilisation afin de dissuader certains mauvais comportements en matière de propreté publique.

En 2024, en matière de propreté publique, les agents constatateurs ont rédigé 141 constats administratifs.

80 PV ont mené à l'imposition d'une amende.

61 dossiers ont été classés sans suite pour diverses raisons (17 pas d'amende à la suite d'une défense et 44 transmis hors délai ou auteur inconnu).

Le présent PGPP permettra d'évaluer la possibilité de regrouper les agents constatateurs dans une future cellule spécifique Sanctions Administratives Communales (SAC)

- **Caméras mobiles placées dans l'espace public**

En 2024, l'utilisation de 2 caméras a engendré au total 102 PV aboutis, 5 dossiers non-aboutis (plaques d'immatriculation illisibles), 7 plans de paiement (au 28/4/25) et 5 dossiers huissiers.

En janvier et février 2025, Safe.Brussels a fourni à la commune 3 caméras supplémentaires pour un total désormais de 5 caméras.

- **Actions réalisées/menées sur les deux dernières années et résumées dans le tableau ci-dessous :**

Description brève	Indicateur d'activité / impact	Bilan	Moyens consacrés : montant/apports/temps
Action de ramassage des déchets sauvages sur le territoire dans le cadre des « ambassadeurs de la propreté »	Participation de 20 citoyens en moyenne	A maintenir, avec l'accent sur la mobilisation des volontaires : trouver des incitants, de nouveaux groupes de volontaires.	- l'ABP fournit le matériel (gants, vestes, sacs) - la commune a pris en charge l'élimination des déchets ramassés.
Distribution de cendriers portatifs	Fourni gratuitement par l'ABP	Action en continu	Distribution par les gardiens de la paix.
Acquisition de 20 poubelles connectées	Poubelles équipées d'indicateur de niveau de remplissage. (Nos agents de la propreté se chargent de vider ces poubelles sur leur passage ; ce qui fait que le système de presse n'est pas réellement utilisé)	Matériel coûteux et peu efficace : Batterie vide (0 %) 5 poubelles sur 20..	Coût d'achat : 6.000 €/pièce + 3000 €/an de coût de communication pour l'ensemble des poubelles.
Bulles à verre	Aménagement de 2 nouveaux sites	Suscite encore des dépôts clandestins aux abords mais nettement moins depuis leur enfouissement	Les bulles sont gérées par Bruxelles Propreté
Participation à l'appel à projet « Gans Clean It »	Subside de l'ABP pour un montant total de 77.806,84 €	2 campagnes de nettoyage et de nombreux visuels de communication	77.806,84 €

Collecteurs de vêtements	Sites jugés critiques	Peu de changement constaté sur des endroits ciblés qui attirent des dépôts clandestins. Bulles qui ne sont pas régulièrement vidées	Collecteurs gérés par l'asbl « Terre »
--------------------------	-----------------------	---	--

3.4. Conclusion du diagnostic :

Le diagnostic global de la propreté à Ganshoren révèle une situation nuancée. Globalement, les habitants sont plutôt satisfaits de l'état de propreté de leur commune, avec une moyenne de 6,7/10. Cette satisfaction est confirmée par l'Indice Objectif de Propreté (IOP) qui classe Ganshoren parmi les communes "propres" de la Région bruxelloise. Les espaces verts sont particulièrement appréciés, tandis que les trottoirs concentrent le plus haut taux d'insatisfaction.

Cependant, des points faibles persistent et sont clairement identifiés par les citoyens. La saleté ambiante (mégots, canettes, chewing-gums), les déjections animales et les dépôts clandestins (encombrants, déchets dangereux, sacs poubelles non conformes) sont les principales sources de nuisance. Il est à noter que les dépôts illicites se concentrent souvent autour des poubelles communales, des bulles à verre et des bulles à vêtements, identifiés comme des "points noirs" récurrents.

Concernant la responsabilité du maintien de la propreté, une majorité des Ganshorenois estime que c'est avant tout le rôle des citoyens. Cette perception varie selon les quartiers, avec les habitants des Villas qui attribuent davantage cette responsabilité aux pouvoirs publics.

Le service communal de la Propreté publique est bien structuré, avec des ressources humaines et matérielles dédiées (12 agents sur le terrain, balayeuses, camions, Gluttons, etc.). Il assure une multitude de tâches, allant du nettoyage quotidien des voiries et des poubelles à la gestion des dépôts clandestins et le désherbage. Des collaborations avec Bruxelles-Propreté sont également établies pour des actions conjointes.

En matière de gestion opérationnelle, le service applique une fréquence d'intervention régulière pour le balayage, la vidange des corbeilles et le ramassage des dépôts. La communication autour de la propreté est assurée via divers canaux, et l'application Fix My Street est désormais le canal privilégié pour les signalements citoyens, ce qui vise à améliorer la centralisation des demandes.

Enfin, l'aspect de la répression est géré par des agents constatateurs qui traquent les incivilités et rédigent des procès-verbaux, menant à des amendes pour les contrevenants. L'utilisation croissante de caméras mobiles semble porter ses fruits en matière de verbalisation des dépôts illicites.

En somme, si Ganshoren affiche une propreté globalement satisfaisante, des efforts ciblés sont nécessaires pour améliorer la perception des citoyens, notamment en s'attaquant aux dépôts clandestins et aux incivilités, et en renforçant la sensibilisation et la responsabilisation de chacun.

Atouts

- **Satisfaction Citoyenne Globale** : Les habitants sont majoritairement satisfaits de la propreté (6,7/10 en moyenne), et Ganshoren est classée comme "commune propre" selon l'IOP, ce qui témoigne d'une gestion de base efficace.
- **Performance des Espaces Verts** : Les espaces verts sont généralement bien entretenus et peu critiqués, indiquant un succès dans la gestion de ces zones.
- **Service de Propreté Structuré et Doté** : Le service dispose de ressources humaines (9 agents de terrain, 1 chef de service et 1 personne relais administrative) et matérielles (balayeuses, camions, Gluttons, etc.) dédiées et opérationnelles.
- **Large Gamme d'Attributions** : Le service gère un vaste périmètre (voiries, avaloirs, poubelles, espaces chiens, déchetterie, ramassage des dépôts clandestins, désherbage), ce qui montre une approche complète.
- **Collaboration Établie** : Les partenariats avec Bruxelles-Propreté (voiries régionales, campagnes PACM, matériel pour ambassadeurs, subsides "Gans Clean It") optimisent les efforts.
- **Outils de Signalement Efficaces** : L'utilisation de Fix My Street centralise les signalements citoyens et facilite l'identification des problèmes et points noirs.
- **Répression Active** : La présence de 2 agents constatateurs et l'utilisation de caméras mobiles par 1 agent administratif (avec des résultats probants : 102 PV aboutis en 2024) démontrent une volonté de lutter contre les incivilités.

Faiblesses

- **Points Noirs Persistants** : Les salissures sur les trottoirs sont la principale source d'insatisfaction. Les mégots, déjections animales, chewing-gums et dépôts clandestins (autour des poubelles, bulles à verre/vêtements) restent des problèmes majeurs et récurrents.
- **Gestion des Collecteurs de Vêtements** : Ces sites sont jugés critiques et attirent des dépôts clandestins, avec un manque de vidanges régulières par l'ASBL « Terre », ce qui n'est pas sous le contrôle direct de la commune.
- **Gestion des Signalements Hors Fix My Street** : La réception de signalements par SMS ou email, bien que redirigés, indique une fragmentation que le service souhaite éliminer en uniformisant vers Fix My Street.
- **Faible Taux de Verbalisation Effective** : Bien que des constats soient dressés, un nombre significatif de dossiers sont classés sans suite (43% en 2024), soit par défense, soit par transmission hors délai ou auteur inconnu.
- **Dépendance à l'incivisme** : Une grande partie des problèmes de propreté est liée au comportement incivique des citoyens (dépôts clandestins, déchets sauvages et sacs non réglementaires), nécessitant des actions continues de sensibilisation et de répression.

Opportunités

- **Responsabilisation Citoyenne** : Une majorité d'habitants considère que la propreté est aussi leur rôle, offrant un levier pour des campagnes de sensibilisation et des initiatives participatives renforcées.

- **Priorité à la Sensibilisation** : Les répondants au baromètre de la propreté publique estiment que la sensibilisation aux "bons gestes" a le plus grand impact, ce qui justifie des investissements dans ce domaine.
- **Développement de la Cellule SAC et Taxe** : Le regroupement des agents constatateurs et taxateurs dans une future Cellule Communale pourrait améliorer l'efficacité de la répression et le suivi des dossiers.
- **Augmentation des Moyens de Surveillance** : L'acquisition de 3 caméras supplémentaires en 2025 (portant le total à 5) représente une opportunité d'intensifier la lutte contre les dépôts illicites.
- **Engagement des "Ambassadeurs de la Propreté"** : L'action de ramassage des déchets sauvages avec des citoyens est un succès et peut être développée en trouvant de nouveaux incitants et groupes de volontaires.
- **Alternative pour la Fracture Numérique liée à Fix My Street** : Le numéro vert 0800/94 001 est une opportunité de ne laisser personne de côté dans le processus de signalement et d'information.

Menaces

- **Persistance de l'Incivisme** : Malgré les efforts, les incivilités (dépôts clandestins, déchets sauvages, sorties de sacs en dehors des heures prévues, mégots, déjections) restent une menace constante qui peut compromettre les progrès réalisés.
- **Coût des Incivilités** : Le ramassage des dépôts clandestins et la gestion des déchets sauvages représentent un coût significatif pour le budget annuel (700 T de déchets récoltés en 2024 pour un montant de 156.000 €).
- **Perception Négative de la Répression** : Le rejet par une part des répondants (29%) de l'installation de caméras de surveillance mobiles pourrait créer une opposition ou une méfiance vis-à-vis des mesures coercitives.
- **Dépendance aux Acteurs Externes** : La gestion des voiries régionales par Bruxelles-Propreté et des collecteurs de vêtements par l'ASBL « Terre », bien que ce soit des collaborations, peut entraîner des limites de contrôle et des dysfonctionnements (ex: bulles à vêtements non vidées régulièrement).
- **Charge de Travail du Service** : La multitude des tâches (245 hectares, 52 km de trottoirs, 1800 avaloirs, 238 poubelles, déchetterie, etc.) exercée par une équipe de 9 agents pourrait, à terme, poser des défis en termes de capacité et de maintien de la qualité.

Cette analyse AFOM met en évidence que, malgré une base solide et une satisfaction générale, Ganshoren doit cibler ses actions sur les points noirs d'incivisme et optimiser l'utilisation de ses ressources pour maintenir et améliorer la propreté publique.

4. Partenaires possibles et objectif du partenariat envisagé.

- ABP : Agence Bruxelles-Propreté. Développer des actions à plus large échelle sur le territoire et axées sur les voiries régionales.
- Les Ambassadeurs de la propreté. Sensibiliser les citoyens pour créer de nouveaux groupes et collaboration dans les actions de propreté mises en place. Le but de ce projet étant la collaboration conjointe entre la commune et les citoyens. Actuellement, 20 citoyens se partagent différentes tâches : groupe de nettoyage, groupe de support à la communication, ...
Ces opérations sont menées de manière totalement bénévole sans qu'aucune récompense ou compensation ne soit prévue.
- Prévention. Coordonner des actions visant à sensibiliser la population sur l'incivisme.
- Police locale. Mener des actions concertées pour lutter contre la délinquance environnementale et campagne de sensibilisation sur le terrain.
- Commerces et Horeca. Sensibiliser les commerçants et les restaurateurs à respecter la propreté aux abords de leur commerce notamment en installant une poubelle à l'entrée du commerce et un cendrier conformément au Règlement Général de Police.

5. Programme d'actions

Suite au diagnostic décrit au chapitre 3, les points faibles et pistes d'amélioration ont été identifiés comme suit :

Points faibles	Pistes d'amélioration
Difficultés d'adapter certaines opérations de sensibilisation en fonction des publics cibles (public avec difficultés sociales, d'insertion, ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les opérations de sensibilisation - Flyer à remettre lors d'une inscription au registre de la population - Aider à la vulgarisation des réglementations (expression orale, action de proximité, animations,...) - Mettre en place un kit de bienvenue pour les nouveaux arrivants (poubelle orange, calendriers, flyers ambassadeurs, une cartographie des différents lieux en lien avec la P.P. (canisite, bulles à verre et à vêtements, etc ...)
Difficulté de compréhension des réglementations en vigueur : réglementation, SAC, Manque de transversalité entre les services	Redéfinir qui fait quoi. Meilleure communication entre les services taxe et SAC. Créer des synergies/actions combinées permettant de finaliser rapidement la procédure.
Manque de moyens humains et budgétaires pour constater les infractions et leurs suivis.	Engagement de 2 agents constatateurs et engagement d'un agent supplémentaire pour l'analyse et le suivi des images caméras (6 en 2025)
Manque d'échange, de valorisation des actions positives des agents taxateurs	Une meilleure confiance aux propositions du personnel. Valorisation des actions menées. Création d'une cellule taxe.
Manque actuellement un fonctionnaire sanctionnateur.	Accélération de la procédure de recrutement d'un fonctionnaire sanctionnateur et 2 agents constatateurs.
Les axes régionaux : principalement l'avenue Charles Quint où des dépôts clandestins sont plus fréquents (points noirs).	Une meilleure coordination de nettoyage de la part de l'ABP. Des passages plus fréquents et réguliers.
Aux abords des écoles et dans les parcs	Sensibiliser le public des écoles, notamment, en collaborant pour la création graphique des outils de communication dédiés à la sensibilisation.

Compte tenu de ce qui précède, la commune entend mettre en œuvre les actions suivantes :

1. Diminution drastique du nombre de poubelles communales sur base de différents critères (voir fiche action n° 1). De 238 unités actuellement, on passera à 93 poubelles communales et 72 poubelles régionales ; cette suppression, en ce compris des poubelles connectées dont l'efficacité n'a pas été démontrée, sera accompagnée du placement de réducteurs d'orifice par le service Propreté.
2. Suppression de la déchetterie communale compensée par la mise en place d'une campagne de Recypark mobile supplémentaire (voir fiche action n°3) : ceci permettra de libérer les deux ouvriers communaux présents le samedi matin pour vider au mieux les corbeilles le week-end.
3. Augmentation des campagnes de Propreté à Ganshoren (en négociation avec ABP). Passer de 2 à 3 par an, dans un premier temps, pour compenser la fermeture de la déchetterie.
4. Réorganisation des services par la distinction des rôles entre gardiens de la Paix et agents constatateurs afin, d'une part, d'éviter la confusion des rôles entre la prévention et la répression, et d'autre part, améliorer l'efficacité de la phase répression. Cet objectif passe également par un renforcement des agents constatateurs (SAC) et taxateurs + mise en place d'une cellule taxation.
5. Le recours aux sanctions liées à la malpropreté sera renforcé, et le réseau de caméras existant sur les sites de dépôts clandestins étendu lorsque cela se justifie (ce qui va de pair avec un renforcement du personnel visionnant les caméras). Les sanctions réparatrices seront développées en étudiant la faisabilité de permettre aux personnes sanctionnées de travailler avec le service propreté.
6. Contrôles conjoints avec la police et le service PP (ainsi que l'ABP pour les voiries régionales) pour multiplier la prise de flagrants délits.
7. Poursuite des Indices Objectifs Propreté (IOP). Cette méthode permet de constater l'aspect quantitatif de la salissure d'un secteur par un comptage unitaire de toutes les salissures observées sur une surface spécifique. Cette opération est réalisée 1 X/mois.
8. Renforcement de la communication : la commune informera proactivement sur les services existants, communiquera sur le coût de la malpropreté pour la commune et mènera des actions de sensibilisation spécifiques (déjections canines par exemple) et ludiques (zéro mégots) Des collaborations seront menées avec les sections artistiques des écoles pour la conception du graphisme, ainsi que les centres culturels « La Villa » et « de Zeyp » pour l'exposition des travaux réalisés par les élèves (autocollants/pancarte à mettre sur/près des poubelles ...).
9. Evaluation des canisites.
10. Campagne de distribution de contenants (poubelles oranges et poubelles noires) aux habitants afin de lutter contre les dommages faits par la faune.
11. Numériser les différents mobiliers en lien avec la propreté sur une seule et même carte.

12. Action de sensibilisation aux dépôts sauvages : rubalise (action qui indique au citoyen que des enquêtes sont menées afin d'identifier les auteurs des faits).
13. Rappel aux commerçants de l'article 17 §1 et 2 du Règlement Général de Police concernant l'obligation de s'assurer que l'espace autour de leur commerce ne soit pas sali par leurs clients.
14. Evaluer et augmenter le nombre de sites enterrés de bulles à verres et à vêtements.
15. Sensibiliser les usagers des espaces verts et plaines de jeux au respect de la propreté.
16. Renforcer les équipes volantes de nettoyage en étudiant la faisabilité légale d'un nettoyage des rues le week-end. La révision du Règlement de travail (horizon 2026) permettrait de mettre en place un horaire variable pour les nouvelles recrues ainsi qu'un avenant pour le personnel déjà en place afin de proposer du nettoyage le weekend.
17. Evaluation du programme « *Wake-Up Clean UP* » pour inciter davantage les habitant·es à devenir ambassadeur·rices de la propreté et organiser des journées *clean-up* en partenariat avec les acteurs locaux.
18. Plaider activement auprès des autorités régionales et de l'Agence Bruxelles-Propreté pour augmenter le nombre de collecte des sacs orange (au moins durant les périodes d'été).
19. Inscrire les politiques de propreté dans une approche environnementale et circulaire, en phase avec les défis à long terme :
 - En vue de diminuer et de valoriser les déchets, la majorité renforcera le recyclage et la lutte contre le gaspillage via des subsides de Bruxelles-Environnement (repair cafés, gestion des invendus alimentaires, soutien du réseau de composts collectifs, etc ...) et renforcera les filières existantes de valorisation des déchets communaux ; à cet égard, la commune restera attentive au suivi du dossier de la ressourcerie Up North-West en collaboration étroite avec les trois autres communes voisines. Les mini-composts seront encouragés compte tenu du nombre important d'appartements à Ganshoren (de même que les collectes en conteneurs, cette méthode étant plus pratique et moins génératrice de déchets sur la voie publique que la collecte de sacs poubelles).
 - La commune participera activement à l'ensemble des organes de Clean Brussels (plan de propreté régional), notamment via le Conseil de coopération Communes-Région sur la propreté urbaine.

- **Détermination des lieux ou nuisances cibles**

À la suite des diagnostics communaux, différents lieux et nuisances prioritaires seront ciblés.

Lieux prioritaires	Nuisances prioritaires (éventuellement)
Les abords des écoles	Canettes, bouteilles, emballages, petits sacs de déchets
Les abords des bulles à verre, à vêtements	Dépôts clandestins d'objets encombrants
Les arrêts de bus	Les mégots de cigarettes et petits déchets
Les parcs et espaces verts	Les déjections canines en berme centrale
Les abords des poubelles communales	Déchets sauvages et dépôts clandestins
Les abords des commerces	Canettes, bouteilles, emballages, petits sacs de déchets

Les lieux et nuisances prioritaires ont été définis en tenant compte des points noirs identifiés.

- **Détermination des objectifs globaux d'impact et d'activité**

- Objectifs globaux d'impact :

La comptabilisation distincte des déchets sauvages (petits déchets jetés dans l'espace public) et des dépôts clandestins (volume important déposé) n'est pas possible à l'échelle du territoire communal car les déchets sont mélangés lors des différentes collectes et il est impossible de les séparer pour des raisons de temps et d'organisation.

Réduction de 50% des déchets sauvages et des dépôts clandestins aux abords des bulles à verre et à vêtements en 2025.

Indicateurs de suivi :

Nombre de plaintes/mois via Fix my street.

Tonnage de déchets collectés.

Retour positif de la population. Cet indicateur sera à évaluer avec le comité de pilotage pour établir sa forme (par exemple : enquête annuelle de satisfaction, baromètre de la propreté comme en 2022).

Nombre de procès-verbaux dressés.

6. Suivi et évaluation





